

Compte financier unique 2025 – Budget principal et budgets annexes

Date : 30 juin 2026
Conseil communautaire

Fonctionnement : une section marquée par la persistance de nombreuses contraintes en lien avec la contribution de la CACP au redressement des finances publiques

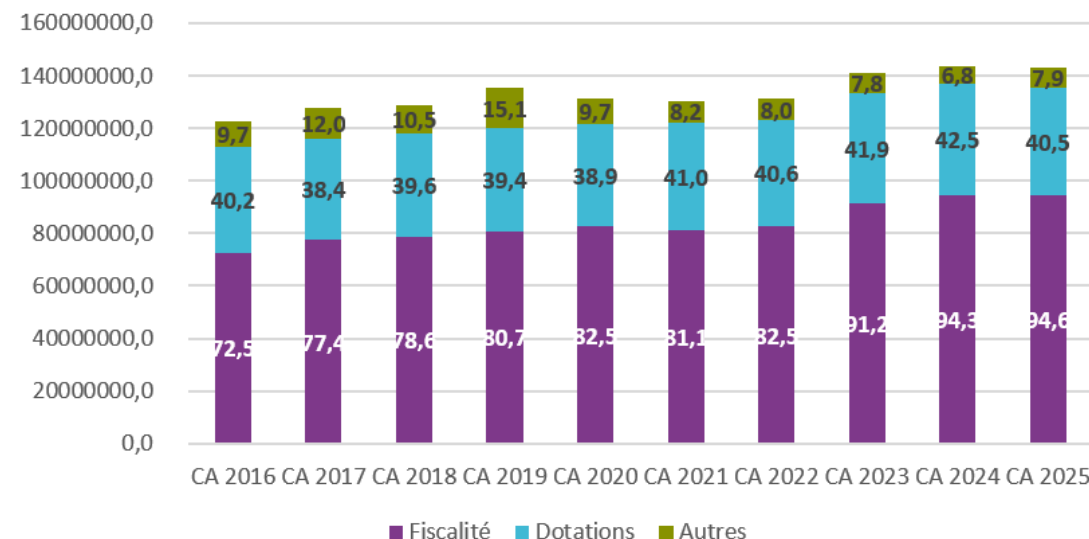
30 juin 2026
Conseil communautaire

Des recettes réelles de fonctionnement en recul, conséquence de la contribution de la CACP au redressement des finances publiques

Un exercice marqué par une diminution des recettes réelles de fonctionnement

- **143,11 millions d'euros** de recettes réelles de fonctionnement (-0,3%)
- **92,3 millions d'euros** de recettes fiscales en 2025 corrélés au niveau de revalorisation des bases et aux mesures de la loi de finances 2025 (gel de la fraction de TVA et pas d'éligibilité au DILICO de la CACP)
- Diminution marquée de la dotation globale de fonctionnement (34,6 millions d'euros ; -2,6%) en raison des dispositions de la loi de finances 2025
- Progression des produits des services (3,8 millions d'euros) en lien avec le rythme des activités sportives et culturelles
- CACP demeure bénéficiaire du FPIC tout en étant contributeur soit une recette nette de 1,1 million d'euros en 2025

Evolution des recettes de fonctionnement en M€



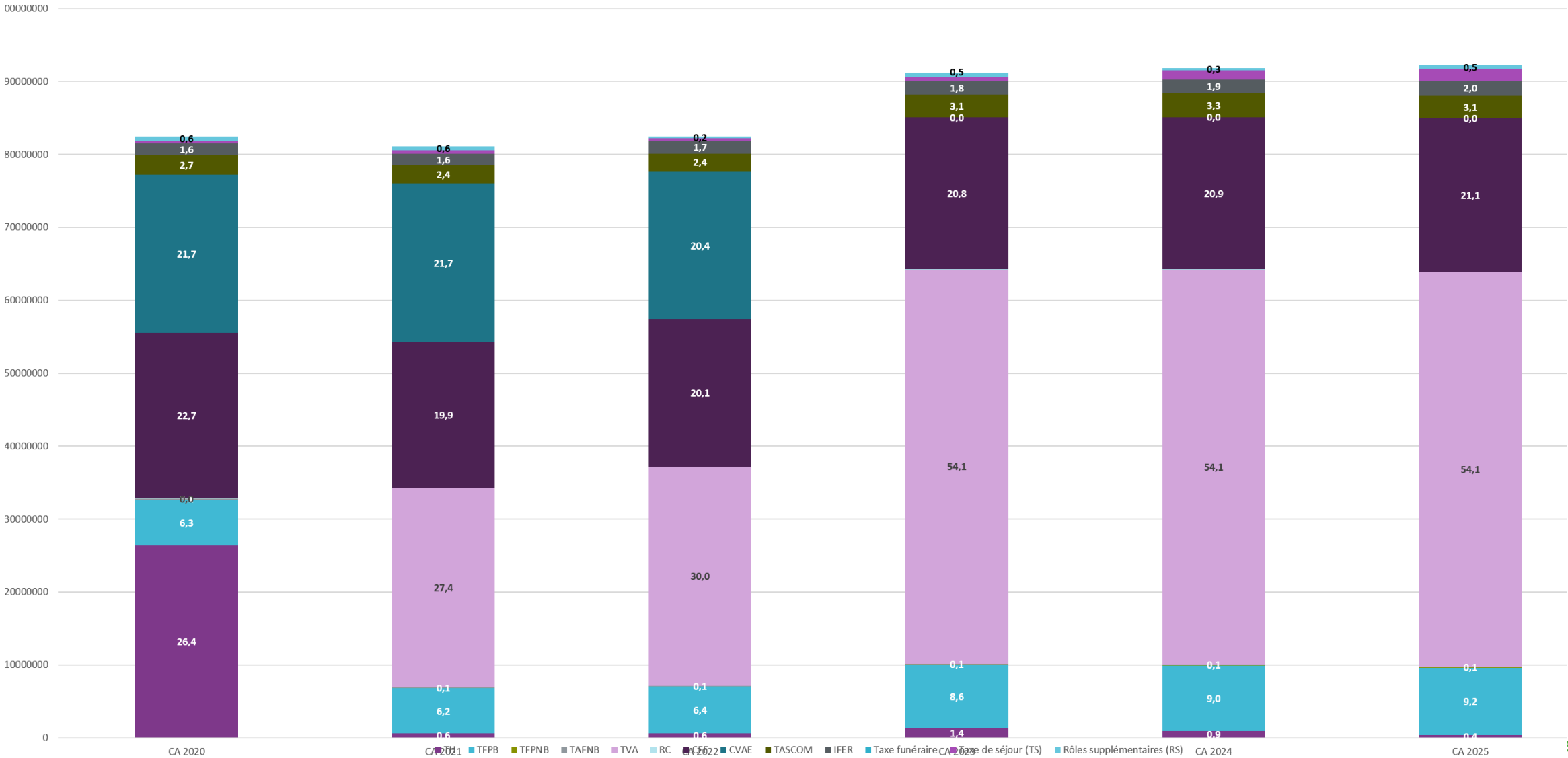
Un exercice 2025 marqué par le gel de la TVA au titre de la contribution de la CACP au redressement des finances publiques

Une progression des recettes fiscales en trompe l'œil liée au dynamisme de la taxe de séjour et à la perception des rôles supplémentaires, alors que la recette de TVA a fait l'objet d'un gel

- **92,3 millions d'euros** de recettes fiscales en 2025 (+0,4 million) mais dont la progression s'explique par le dynamisme de la taxe de séjour et les rôles supplémentaires
- La neutralisation de la taxe de séjour conduit à une stabilisation des recettes fiscales (-0,1%) malgré une revalorisation des bases à hauteur de 1,7%
- TVA est la principale ressource de la CACP : 23,1 millions d'euros au titre de la compensation de la CVAE et 31,0 millions au titre de la taxe d'habitation soit un total de **54,1 millions d'euros**
 - Gel de la TVA à son niveau de 2024 au titre de la contribution de la CACP au redressement des finances publiques
 - Représente 60% des recettes fiscales de la CACP
- Près de **9,7 millions d'euros** de taxe foncière et **21,1 millions d'euros** de CFE
- Stabilisation de la TASCOT à hauteur de **3,1 millions d'euros** en lien avec le chiffre d'affaires des entreprises cergyponitaines et **2 millions d'euros** d'IFER

Un exercice 2025 marqué par le gel de la TVA au titre de la contribution de la CACP au redressement des finances publiques

Evolution des recettes fiscales de la CACP 2020-2025

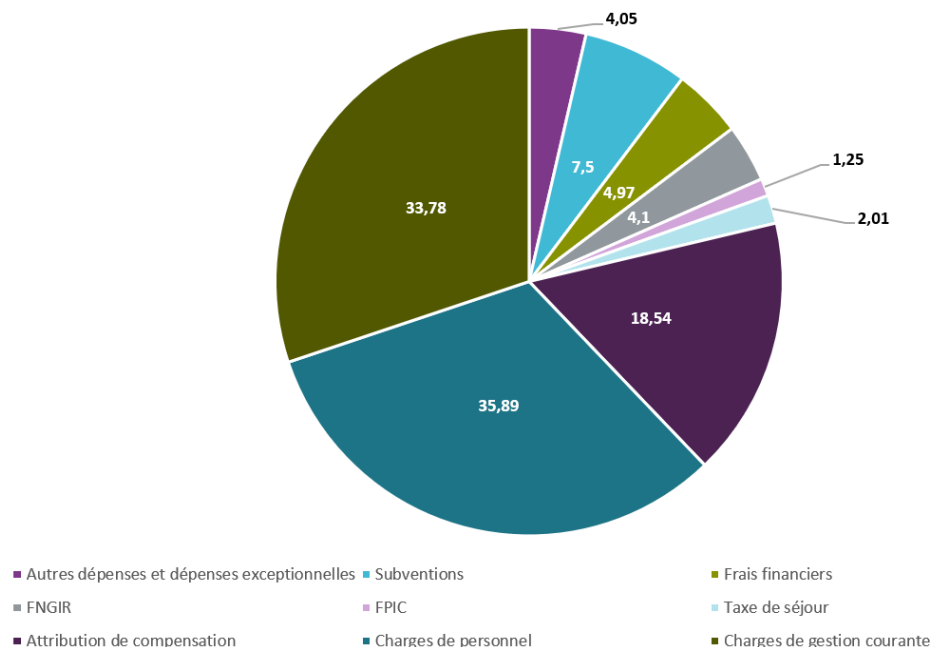


Des dépenses de fonctionnement enregistrant une progression modérée

Des dépenses réelles de fonctionnement en progression modérée par rapport à 2024

- **112,1 millions d'euros** de dépenses réelles de fonctionnement (+2,3%) avec un taux d'exécution de 97%
- Dont **33,8 millions d'euros** de charges de gestion (+3,3%)
 - 6,6 millions d'euros de factures énergétiques en 2025 (- 1,4 million d'euros)
- Dont **35,9 millions d'euros** de charges de personnel (+4,6%) en lien avec les mesures réglementaires (+ 3 points de cotisation CNRACL) et les mutualisations (intégration de la ville de Cergy au SCSi)
- Dont **18,5 millions d'euros** d'attribution de compensation (-5,2%)
- Dont **7,5 millions d'euros** de soutien aux partenaires du territoire (-7,9%)

Structure des dépenses de fonctionnement de la CACP - Exercice 2025



Des charges de gestion sous contrainte pour préserver l'épargne brute

Des crédits de fonctionnement globalement stabilisés pour intégrer les contraintes budgétaires de l'exercice

- **33,78 millions d'euros** en 2025 soit une progression de 1,1 million par rapport à l'exercice précédent



Politique Eclairage public :

1,9 million d'euros de loyer pour la part en fonctionnement



Politique Paysages :

2,9 millions d'euros pour l'ensemble des dépenses courantes dédiées à l'entretien des espaces verts



Politique Patrimoine :

0,6 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien du patrimoine communautaire (hors équipements sportifs et culturels)
2,9 millions d'euros de charges de copropriétés

Politique Mobilités :

0,5 million pour le marché de vélo en libre-service
0,5 million d'euros pour l'exploitation de la signalisation lumineuse



Politique Sports :

3,8 millions d'euros pour le fonctionnement des piscines
0,5 million d'euros pour les dépenses courantes du pôle sportif des Maradas



Politique Espaces publics :

0,7 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien de la voirie
0,2 million d'euros pour l'entretien des équipements urbains



La poursuite du soutien aux partenaires du territoire dans un contexte renouvelé

La poursuite du soutien aux partenaires du territoires dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques

7,5 millions d'euros de subventions versés en 2025 dont les secteurs principaux sont :



Sports et loisirs

- 1,6 million de subventions de fonctionnement au secteur sportif
- **Structures soutenues** : Hockey club, Cergy-Pontoise Natation, Club des sports de glace...
- Contribution statutaire de 0,7 M€ à l'Ile de loisirs



Développement économique

- 0,4 million de subventions de fonctionnement de soutien au secteur économique
- **Dont 30 000 euros de subvention d'équilibre à la Turbine**



Culture & Education artistique

- 2,5 millions de subvention de fonctionnement au secteur culturel
- **Structures soutenues** : Scène nationale, Art ensemble, Jazz au fil de l'Oise...



Politique de la ville

- 1,2 million de subvention de fonctionnement dans le cadre de la politique de la ville
- **Structures soutenues** : Espérer 95, Sauvegarde l'enfance...

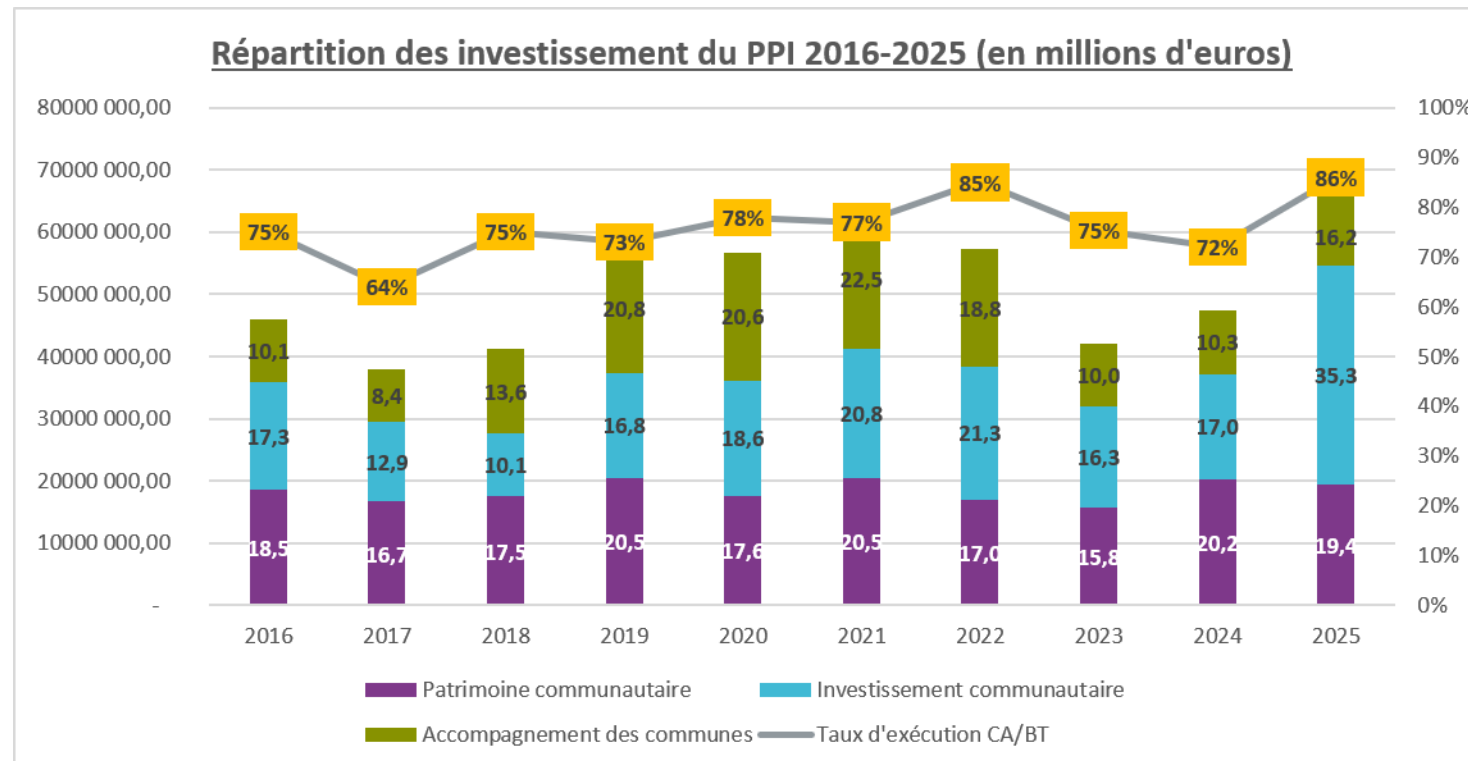
Investissement : un niveau d'exécution particulièrement élevé pour la quatrième annuité du PPI

30 juin 2026
Conseil communautaire

Un niveau d'investissement préservé afin de poursuivre le développement du territoire cergypontain

Un haut niveau d'investissement et d'exécution porté par la CACP pour la quatrième annuité du PPI 2022-2028

- **100,54 millions d'euros** de dépenses réelles d'investissement dont 70,89 millions dans le cadre de la quatrième annuité du PPI
- Taux d'exécution de 86% qui s'explique notamment par les nombreuses opérations en phase travaux et constitue le niveau le plus élevé depuis 2016
- Taux d'exécution supérieur de 14 points à celui de 2024



Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Une attention particulière portée à l'entretien du patrimoine communautaire

- **19,40 millions d'euros en 2025** soit un taux d'exécution de 83% dont :



Politique publique Paysages : plus de 0,9 million d'euros pour la réhabilitation des espaces verts et boisés, ainsi que des sites majeurs du territoire cergypontain

Politique publique Eaux pluviales : plus de 0,8 million d'euros pour des opérations de protection contre les inondations



Politique publique Eclairage public : 8,8 millions d'euros d'investissement dans l'éclairage public traduisant l'engagement de la collectivité dans la sobriété énergétique

Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Des projets communautaires en phase avancée de travaux qui nécessitent des investissements majeurs

- **35,28 millions d'euros en 2025** soit un taux d'exécution de 86% dont :



Politique publique Mobilités : travaux du Pôle Gare Préfecture pour 4,8 millions d'euros, 2,5 millions d'euros pour le schéma directeur cyclable, 0,4 million d'euros pour l'entrée du parking des Galeries

Politique Sports : près de 2,6 millions d'euros pour le Centre aquatique de Liesse



Politique publique Enseignement supérieur : 11,3 millions d'euros pour la nouvelle Ecole nationale supérieure d'arts de Paris Cergy (hors régularisations comptables et budgétaires) et 300 000 euros pour l'IUT de Neuville

Un PPI 2022-2028 qui traduit dans sa mise en œuvre les priorités du mandat

Un PPI qui poursuit l'accompagnement des communes en lien avec des modalités d'intervention renouvelées

- **16,22 millions d'euros en 2025** soit un taux d'exécution de 88% dont :



Accueil de la petite enfance : 3,2 millions d'euros dont près de 3,1 millions d'euros pour la crèche de Liesse à Saint-Ouen-l'Aumône

Groupes scolaires : 8,7 millions d'euros dont 5,2 millions pour le groupe scolaire des Marjoberts à Cergy, 2,5 millions d'euros pour le groupe scolaire de Bossut à Pontoise



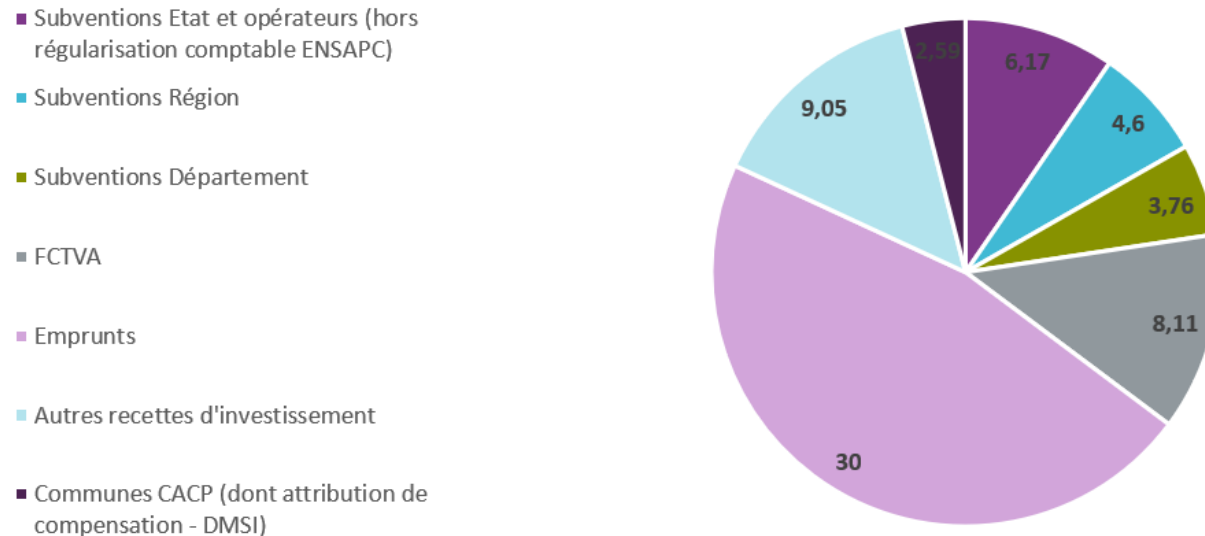
Fonds de concours 2022-2028 : 3 millions d'euros dont 442 000 euros pour la rénovation énergétique de groupes scolaires à Jouy-le-Moutier, 360 000 euros pour les travaux de la plaine des sports à Osny, 180 000 euros pour l'aménagement de la place de l'Eglise à Menucourt, 135 000 euros pour la rénovation de la maison de quartier de Chennevières à Saint-Ouen-l'Aumône

Des recettes d'investissement qui traduisent les efforts de recherche de cofinancements de la CACP enclenchés depuis 2020

Des recettes réelles d'investissement couvrant plus de 70% des dépenses d'investissement

- **70,28 millions d'euros** de recettes réelles d'investissement
- Des subventions et recettes de partenaires à hauteur de 18,5 millions d'euros en lien avec la finalisation de certaines opérations et la recherche active de cofinancements
- Les subventions et fonds de concours perçus permettent de couvrir 26% des dépenses réelles d'investissement réalisées au PPI

Répartition des recettes d'investissements de la CACP - 2025 (en millions d'euros)



Des ratios financiers robustes en adéquation avec les objectifs du pacte financier et fiscal

30 juin 2026
Conseil communautaire

Le bilan de la contribution de la CACP au redressement des finances publiques

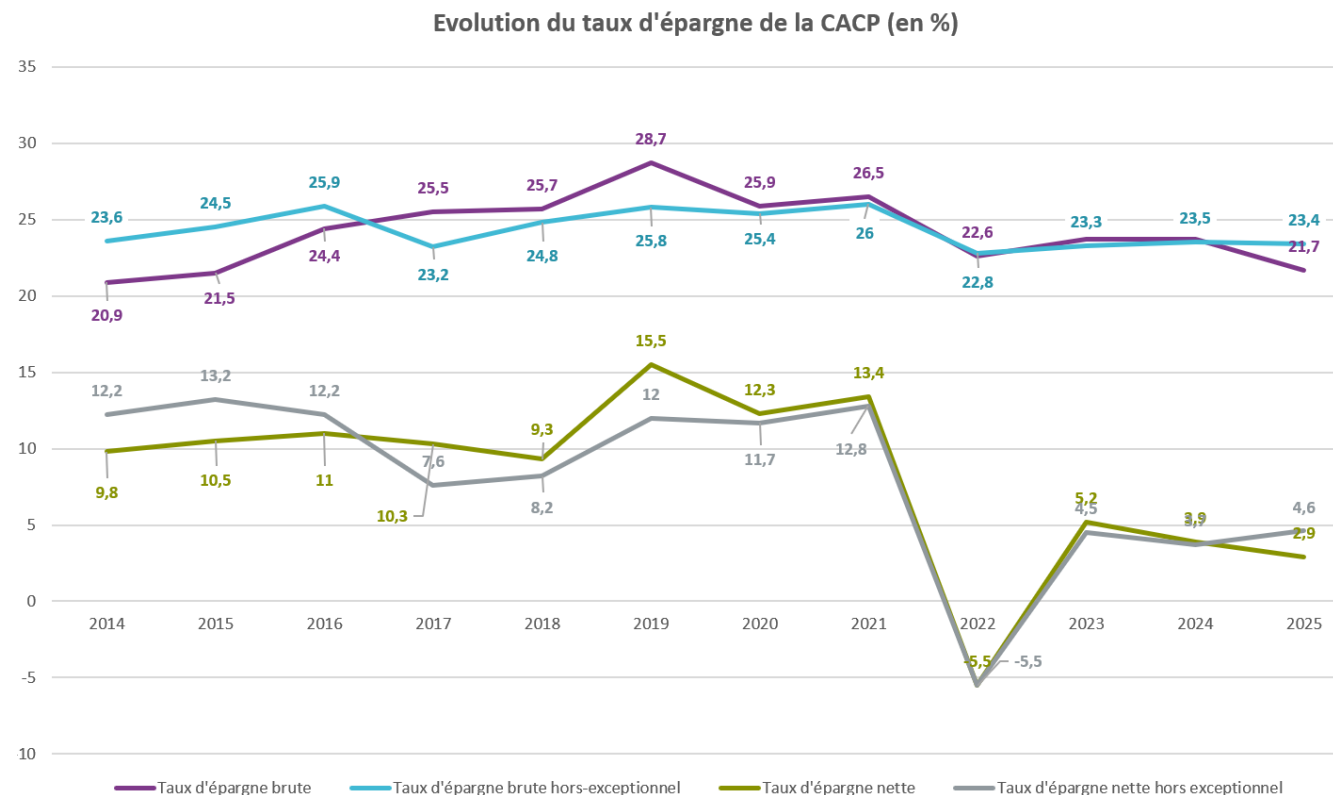
Des finances marquées par la contribution de la CACP au redressement des finances publiques avec des conséquences sur les ratios financiers

- **Gel du produit de TVA** à hauteur de 54,1 millions d'euros malgré une progression de la recette au niveau national de 0,5% soit un manque à gagner de 200 000 euros
- **Ecrêtement amplifié de la Dotation globale de fonctionnement** pour un montant de - 920 000 euros (- 2,6%) après – 450 000 euros en 2024 et – 130 000 euros en 2023
- En revanche, **la CACP demeure non-éligible au DILICO** compte tenu de ses caractéristiques financières
- Hausse des dépenses de personnel de + 390 000 euros du seul fait de la hausse de la CNRACL
- Minoration des cofinancements en investissement constaté auprès de l'Etat et de ses opérateurs, mais aussi des autres collectivités territoriales comme le Conseil départemental ou la Région Ile-de-France

Un taux d'épargne brute supérieur à 20% en 2025 mais en repli compte tenu des contraintes enregistrées sur la section de fonctionnement

Un niveau d'épargne maintenu à un niveau élevé sur l'exercice 2025 en adéquation avec les orientations du Pacte financier et fiscal

- **31,02 millions d'euros** d'épargne brute (hors provisions et hors exceptionnel) à la fin de l'exercice 2025
- Un taux d'épargne brute de **21,7%** soit un niveau inférieur à 2024 (-2 points)



Un stock de dette en progression mais qui demeure néanmoins à un niveau inférieur à celui de 2020 pour le budget principal

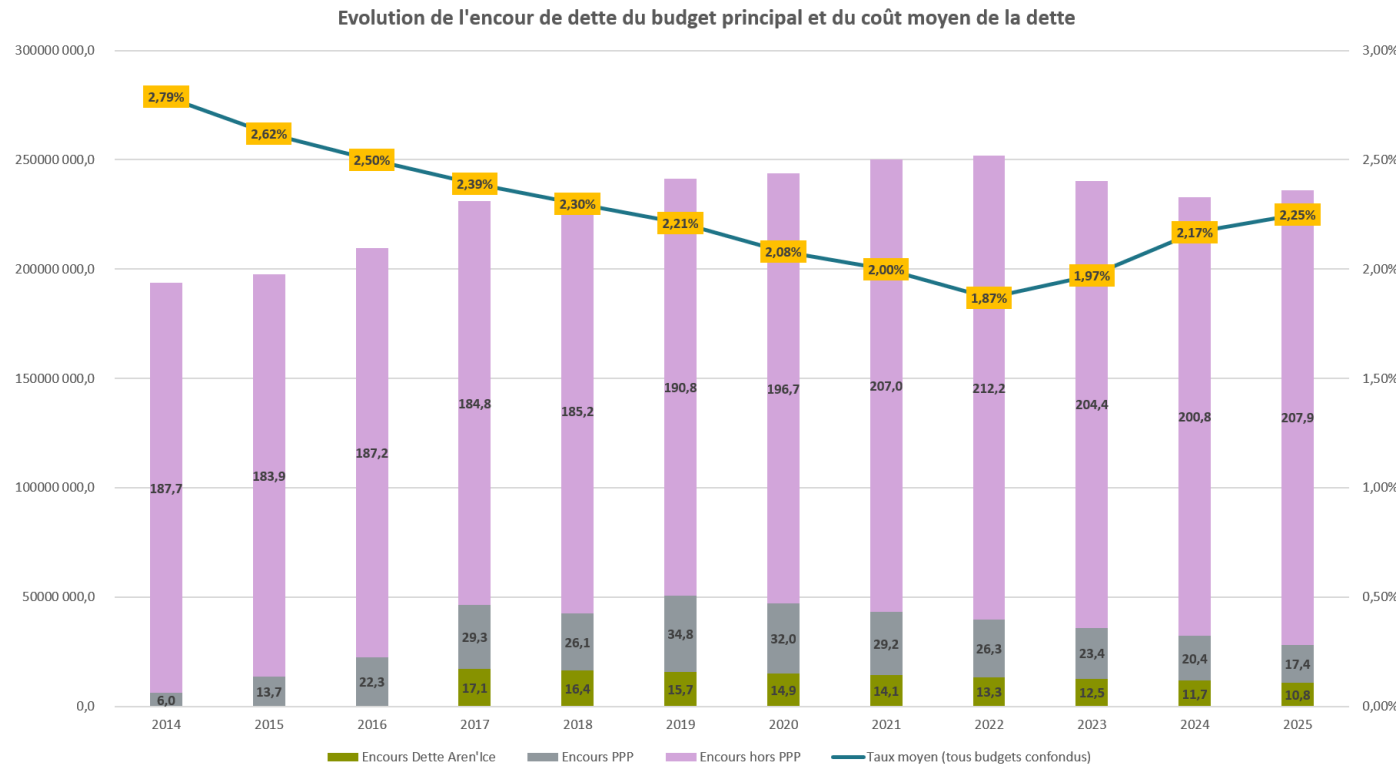
Un encours de dette qui progresse modérément pour faire face aux besoins sur le budget principal et les budgets annexes

- **273,38 millions d'euros** de dette consolidée dont 236,16 au budget principal au 31 décembre 2025
- Un encours de dette au budget principal qui intègre au 31 décembre 2025 :
 - Encours PPP Eclairage public : 17,42 millions d'euros
 - Encours Dette Aren'Ice : 10,81 millions d'euros
- Un encours de dette qui progresse de 3,1 millions d'euros à périmètre constant sur le budget principal
- Mobilisation de **30 millions d'euros** d'emprunts nouveaux au titre de l'exercice 2025 du budget principal :
 - Volonté de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de surenchérissment des coûts de l'emprunt
 - Optimisation des coûts avec la souscription d'un contrat avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du GS des Marjoberts à Cergy (taux compétitif indexé sur le livret A)
 - Une partie souscrite à taux variable compte tenu des évolutions du marché bancaire
- Un exercice marqué par une cession escompte de **8,1 millions d'euros** afin de financer les travaux du centre de tri aux budgets annexes TEOM et REOM
- Un exercice marqué par un emprunt de **5 millions d'euros** sur le budget annexe Eau potable auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le rachat d'une canalisation

Des ratios financiers en adéquation avec la trajectoire financière de la CACP

Un encours de dette sécurisé, diversifiée et à des coûts de gestion performants

- **81,9% de l'encours** de dette du budget principal est à taux fixe et 100% de l'encours classé A1
- Diversification de la structure de la dette : emprunts obligataires, emprunts classiques, emprunts revolving...
- 2,25 % de coût moyen de la dette en 2025 traduisant une progression compte tenu de l'évolution des taux directeurs de la Banque centrale européenne et de l'instabilité (inter)nationale
- Une capacité de désendettement de 7,6 ans en 2025 soit en-deçà des seuils d'alerte



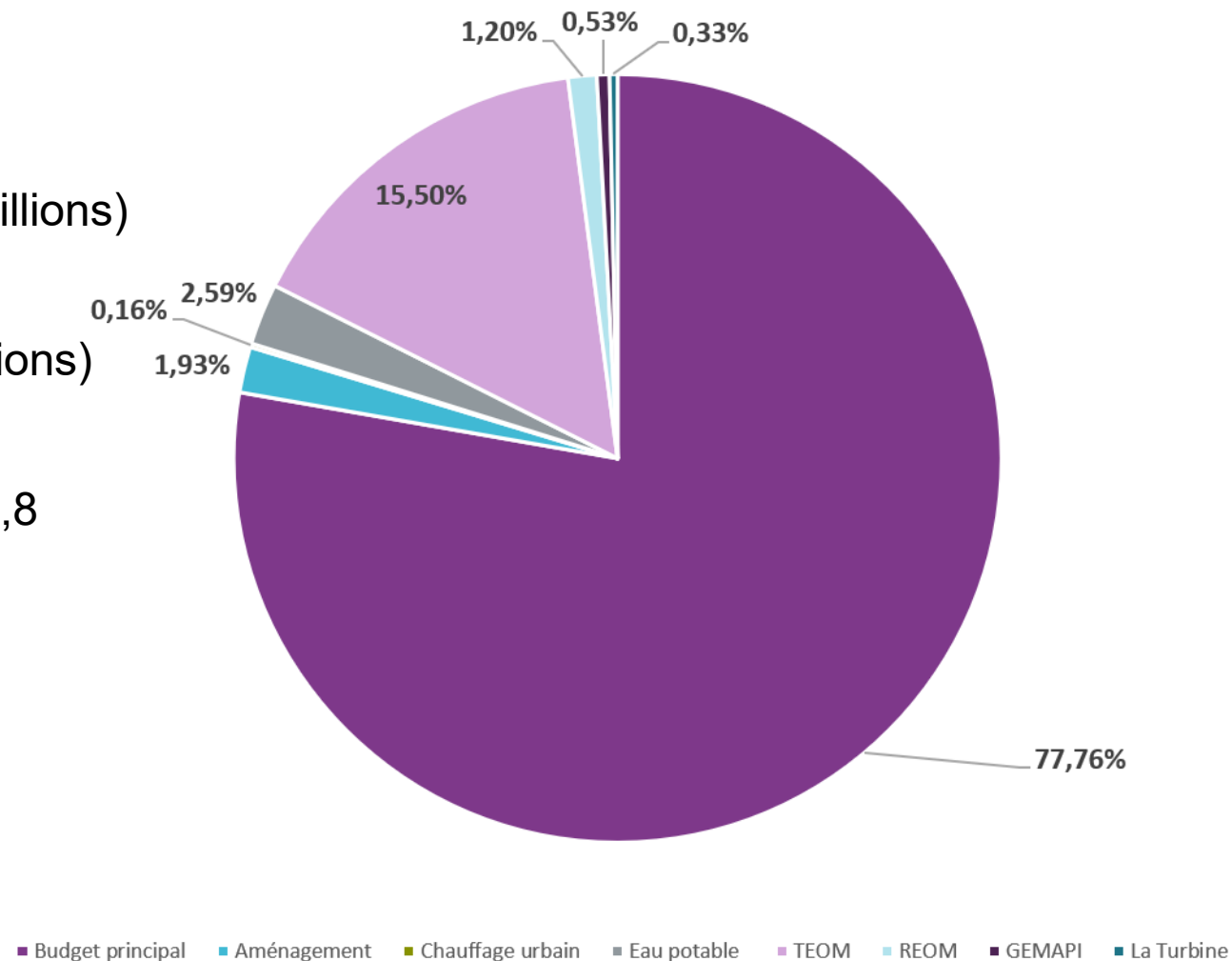
Les résultats 2025 des budgets annexes

30 juin 2026
Conseil communautaire

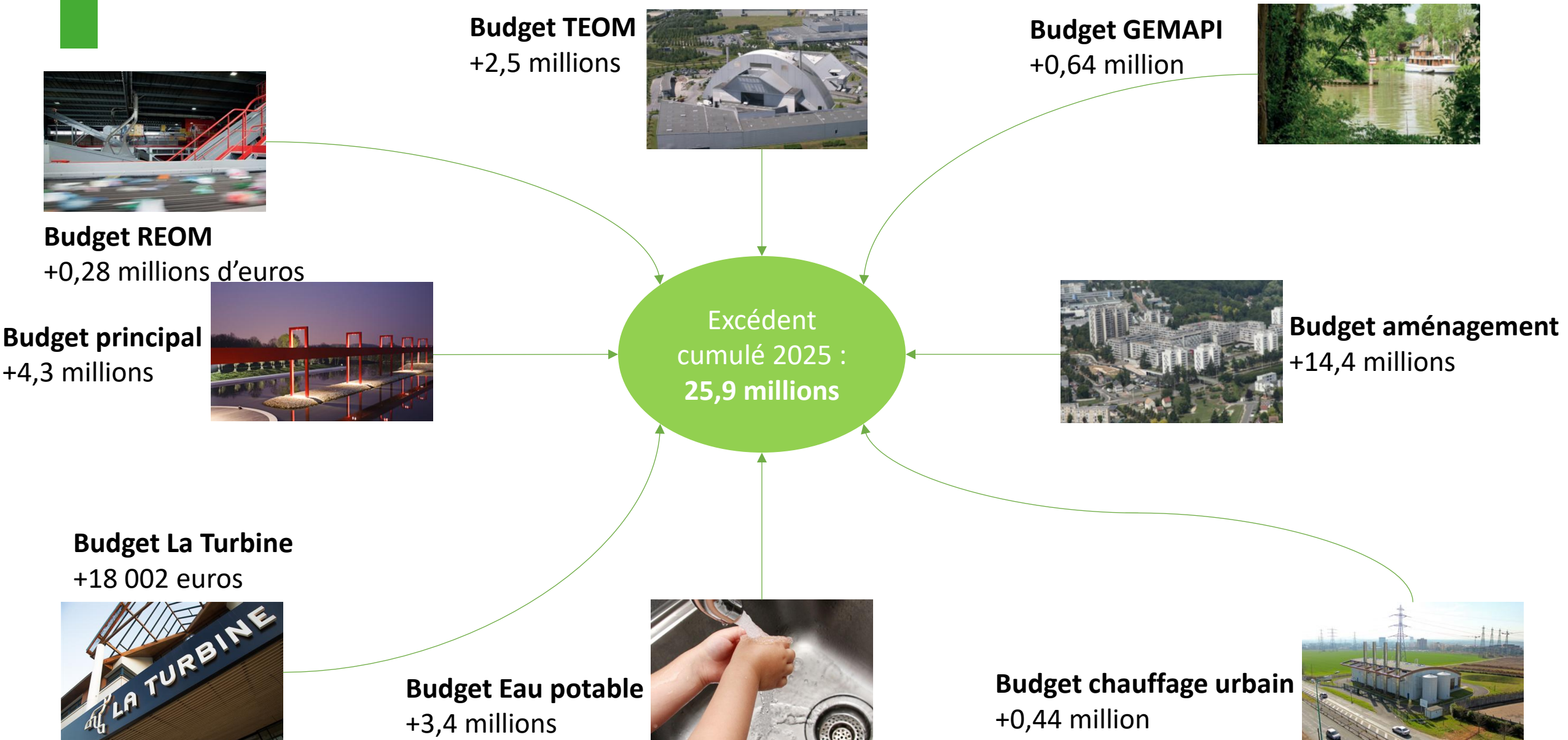
Les résultats 2025 des budgets annexes

- **305 millions d'euros** de dépenses consolidées (+33 millions)
- **331 millions d'euros** de recettes consolidées (+34 millions)
- **25,9 millions** d'euros d'excédents consolidés contre 24,8 millions en 2024
- **77,8%** des dépenses portées par le budget principal

Répartition des dépenses du budget consolidé de la CACP en 2025
(hors opérations d'ordre)



Les excédents cumulés des budgets de la CACP en 2025



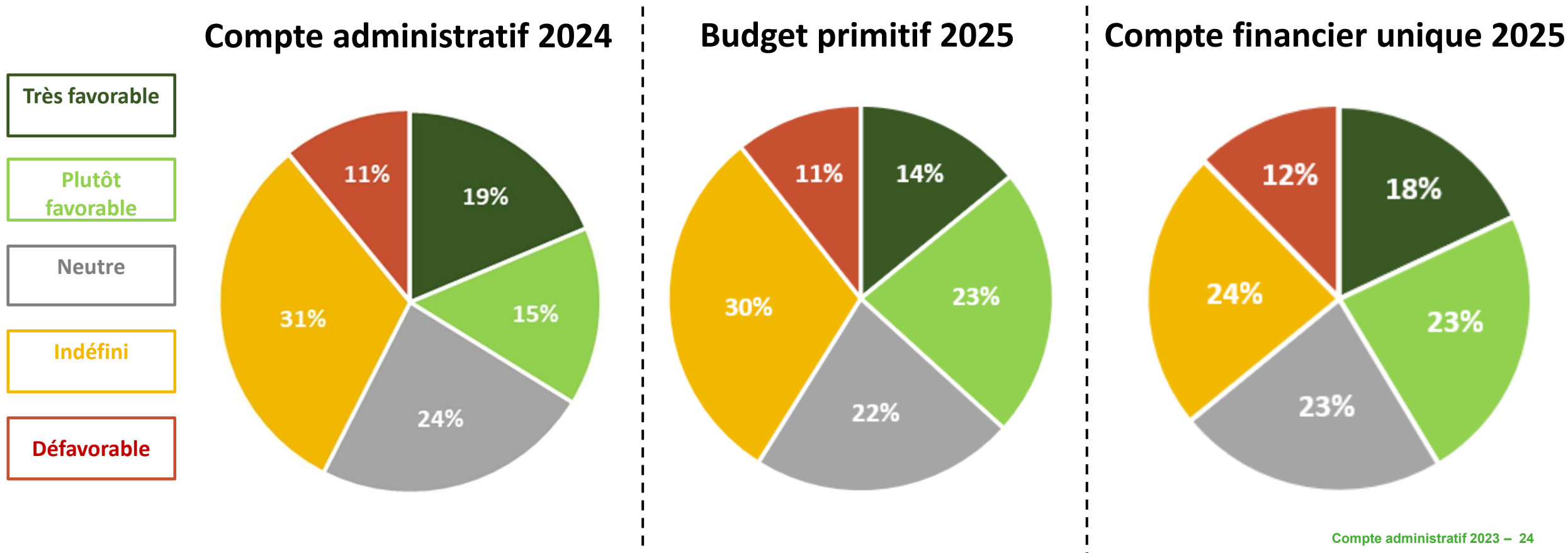
Budget vert consolidé CFU 2025

30 juin 2026
Conseil communautaire

Analyse climatique du budget consolidé 2025

Evolution du classement des dépenses entre le budget primitif et le compte administratif 2025

- Des colorations favorables en hausse en exécution par rapport au budgété.





Compte financier unique 2025
Conseil communautaire 30 juin 2026

